



## Rapport du juge en chef

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Rideau Carleton	Ottawa		
<b>Date</b>	Dimanche 5 mai 2024	<b>Heure de départ</b> 18 h 30		
<b>Conditions météorologiques</b>	Courses 1 à 10 : Couvert (Temp. : 13 °C)	<b>Vent</b> 15 km/h (Sud)		
<b>État de la piste</b>	Courses 1 à 6 : Bonne (Variante 1 s) Courses 7 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
<b>Nombre de courses</b>	10	<b>Courses de qualification</b> Ø	<b>Inscriptions totales</b> 71/79	
<b>Total des paris mutuels</b>	\$ 376,242			
Vétérinaire contacté	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

<b>Juge en chef</b> Weber Michael	<b>Juge associé</b> Coles Sharla	<b>Juge associé</b> Rourke, Katelynn
--------------------------------------	-------------------------------------	---

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

### Bureau :

- Nous avons discuté avec Peter Andrusek, le responsable des courses, de l'éclairage de la piste.  
Un circuit de dérivation a été installé pour alimenter la batterie de projecteurs située au poteau de ¾ de mille, qui posait problème.
- Nous avons discuté de l'état de la surface de la piste et des exigences connexes avec Gordon McDonald, le président de la **National Capital Region Harness Horse Association** (NCRHHA).

## Courses :

- Pascal Bérubé a été autorisé à se retirer d'une course.

1. Rien à signaler.

2. **Enquête** et objection du conducteur au sujet d'une possible obstruction commise par le conducteur du #3, "VIPER", (Guy Gagnon) sur le #1, "SHOTGUN JERRY", (Stéphane Pouliot), après le départ.

Après avoir discuté avec les deux conducteurs (M. Pouliot a déclaré que le #3 avait marché sur le pneu extérieur et l'avait aplati alors que M. Gagnon a déclaré qu'il n'y avait eu aucun contact) et après avoir examiné la vidéo de la course (bien que la course ait été serrée, aucun contact n'était évident), l'objection a été rejetée.

Le #1 a terminé la course avec de l'équipement brisé (crevaison).

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/sFtnXhtC9nw>

Avant le poteau de ¼ de mille, le #1 a dévié vers l'extérieur et a causé une obstruction au #5, "TRION DE VIE", (Jimmy Gagnon).

Aucun placement n'a été nécessaire, car le #1 est arrivé en 6<sup>e</sup> position, la dernière.

Rien d'autre à signaler.

3. Examen du bris d'allure survenu au #1, "RAYS KREDIT", (Jimmy Gagnon), avant le poteau de ¼ de mille. Lors du bris d'allure, le #1 a provoqué des obstructions aux #3, "HURRIKANE CHEYENNE", (Robert Shepherd), et #6, "ARRHYTHMOGENIC", (Mike Healey).

Aucun placement n'est requis comme le #1 a terminé la course en 6<sup>e</sup> position, la dernière.

Rien d'autre à signaler.

4. Rien à signaler.

5. Le départ a été retardé en raison du refus de tourner du #7, "DUKE LAVICTOIRE", (Pascal Berube).

Le juge de départ, Jamie Fiolek, discutera avec l'entraîneur pour s'assurer que cela ne se reproduira pas dans les courses à venir, puis la baguette de tête s'est défaite pour le #4, "IMA STANDUP GUY", (Robert Shepherd), ce qui a nécessité un retour au paddock.

Rien d'autre à signaler.

6. Examen du bris d'allure survenu au #6, "MR LAZZ", (Guy Gagnon), après le poteau au  $\frac{3}{4}$  de mille. Lors du bris d'allure, le #6 a provoqué des obstructions aux #5, "IN PLAY HANOVER", (Robert Shepherd), et #7, "WILD AND CRAZY", (Benoit Hebert).

Aucun placement n'est requis comme le #6 a terminé la course en 8<sup>e</sup> position, la dernière.

Rien d'autre à signaler.

7. Le conducteur du #1, "MAKE IT COME TRUE", (Guy Gagnon), a enfreint la règle de la CAJO 22.05.01(k) (Ne pas adopter ou conserver une vitesse comparable à la vitesse à laquelle les chevaux du calibre de la course sont capables, de façon à ralentir excessivement la course sur un quart de la piste ou sur toute autre distance, compte tenu des conditions de la piste, de la température et des circonstances durant la course.) pour le deuxième quart (27<sup>3</sup> 58<sup>1</sup> 126 155<sup>4</sup>) et s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 100.

Décision #2639951

Rien d'autre à signaler.

8. Rien à signaler.

9. **Enquête** au sujet d'une possible obstruction commise par le vainqueur de la course #5, "JK ELLEM ENOH", (Jimmy Gagnon), envers le #2, "RUN FOR THE MONEY", (Pascal Berube) dans le dernier droit.

Après avoir discuté avec les deux conducteurs (M. Berube a déclaré que son cheval déviait vers l'intérieur et qu'il était difficile de le contrôler et M. Gagnon a déclaré que son cheval déviait légèrement vers l'extérieur, mais qu'il n'avait pas interféré avec le #2) et après avoir examiné la vidéo de la course, on a établi qu'il n'y avait pas eu d'obstruction commise.

Aucun changement n'a été effectué à l'ordre d'arrivée.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/A5kkzrLVUgk>

Le #8, "JON SNOW", (Ryan Guy) doit se qualifier pour des bris d'allure dans des courses consécutives sur une piste rapide.

L'entraîneur en a été avisé.

Ce cheval a été examiné par le vétérinaire de la CAJO, le Dr L. Berthiaume Atack, après la course qui l'a trouvé asymptotique.

Rien d'autre à signaler.

10. Examen du bris d'allure survenu au #1, "OFFICER JONES", (Jimmy Gagnon), avant le poteau de ¼ de mille.

Lors du bris d'allure, le #1 a provoqué des obstructions aux #4, "LATE NIGHT DEALER", (William Roy), #5, "ALWAYS YOUR WAY", (Robert Shepherd), #6, "ROCKNROLL NATION", (Stéphane Brosseau), et #8, "DELCO DYNAMO", (Stéphane Pouliot).

Le #1 a terminé la course en 7<sup>e</sup> position et a été placé en 8<sup>e</sup> position (règle 22.09 de la CAJO).

Rien d'autre à signaler.

### **Réclamations :**

#### **Course 7**

Le #1, "MAKE IT COME TRUE" (1), pour \$ 10,500, par Jimmy Polifroni, Troy Learn et Tess Waxman (Isaac Waxman entraîneur).

#### **Course 8**

Le #4, "TREACHEROUS TOM" (1), pour \$ 25,000, par Jimmy Polifroni et Tess Waxman (Isaac Waxman entraîneur).